ASSEMBLÉE NATIONALE

23 juin 2014

EGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - (N° 2043)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 33

présenté par M. Denaja

ARTICLE 2 BIS BA

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer à la référence :

« L. 1153-1 »

la référence :

« L. 1153-2 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence.